

Image not found or type unknown



Amménagement d une zone naturelle

Par **tita64**, le **28/01/2015 à 11:06**

bonjour j aimerais savoir si il est possible de planter des arbres et coturer un terrain classé en zone naturelle

Par **Titiduloiret**, le **28/01/2015 à 14:03**

Bonjour,
En réponse a votre 1er question oui il est possible de planter quelques arbres en zone naturel, il est néanmoins préconisé cependant de respecter le caractère de l'espaces naturels déjà existant de votre secteur. En ce qui concerne la clôture oui vous pouvez vous clore. Toutefois votre clôture et portail devront être d'une simplicité d'aspect, votre clôture devra de plus, obtenir l'autorisation préalable de votre commune avant édification.
Bien cordialement